

Ecole élémentaire les Prés Verts et Grands Prés Verts
30 avenue Gabriel Fauré
35235 Thorigné Fouillard
ecole.0351765d@ac-rennes.f

Compte Rendu du Conseil d'école du Mardi 25 Mars 2025 à 18h 30

Présents

Parents d'élèves élus (RPE) : Anne-Claire AUSSILLOUS, Dora CITEAU, Aude NÉDELEC, Amandine PLAIGNE, Fanny VUILLEMIN, Guillaume BUFFET

Enseignants

Françoise CHOQUER, Maëla LE BARBU, Louisanne BURLOT, Caroline GUILLET, Céline GLEMAREC, Solène BELLARD, Marion CONAN, Grégory JOSSEAUME, Tatiana COURTOIS, Pauline PRIOUX, Louise PINAULT, Eloïse VITRE, Louise LEMAITRE, Katell PEDURAN, Esthelle STRAUB, Emelyne BOUTIN

Elu : Madame Mahéo Adjointe au maire en charge des affaires scolaires

Excusés : Sandrine PLANTARD, Michèle SCHUMER et Corine DRAZIC

Ordre du jour :

- A. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école du 17 octobre 2024
- B. Sécurité (exercices incendie et PPMS)
- C. Fonctionnement de l'école
- D. Liaison CM2/6ème et inscriptions au collège
- E. Programme pHARe : Prévention harcèlement à l'école
- F. Perspectives d'avenir :
 - Préparation de l'année 2025/2026 : Carte scolaire départementale
 - Les travaux dans l'école
 - Le projet de regroupement de l'école : état d'avancement
- G. La fête de l'école

Questions des parents :

La totalité des questions est prise en compte par l'ordre du jour.

A. Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 17 octobre 2025

Les parents ont souhaité un ajout concernant la fuite d'eau, persistante, du plafond de la salle informatique des GPV et de la réfection de la terrasse la surplombant. Cette question sera abordée au moment du thème centré sur les travaux dans l'école.

En effet, au 2ème conseil d'école 2023 2024 des recherches à base de fumées bleues devaient être lancées permettant d'établir un diagnostic précis. Cette question a été reposée lors du CE du 17 octobre 2024. Aujourd'hui les représentants des parents d'élèves veulent connaître l'état d'avancement de la réflexion et la date de la résolution du problème.

Le compte-rendu du 17 octobre est approuvé à l'unanimité nonobstant le point sur la fuite d'eau. La réponse apportée par Mme Mahéo apparaîtra dans ce compte-rendu.

B. Sécurité et aménagement des locaux

Le 2ème exercice d'Alerte incendie a eu lieu le 30 janvier 2025 aux PV et le 6 février 2025 aux GPV. Un 3ème exercice incendie sera également programmé. Un exercice « risques majeurs » aura lieu avant la fin de l'année scolaire.

Les exercices se sont déroulés dans le calme, les systèmes d'alerte ont fonctionné. Les personnels sont informés que le déclenchement de l'alerte est manuel et relève de la responsabilité de celui qui constate un danger.

C. Fonctionnement de l'école

Horaires

Nouvelle formulation d'une question des parents posée lors du 1^{er} conseil d'école

Question des parents :

Lors du dernier Conseil d'Établissement, la question du pointage des absences a été soulevée, et nous avons mentionné la difficulté, pour certains parents, d'accompagner leurs enfants sur les deux sites en raison des horaires identiques. Il avait alors été évoqué la possibilité de formuler une demande de décalage des horaires de début d'école (demande de dérogation auprès du rectorat). Pourriez-vous nous indiquer où en est cette réflexion ?

Lors du dernier conseil d'école, les parents avaient demandé s'il était possible d'effectuer un contrôle des absences de leurs enfants à l'école en temps réel. Il avait été répondu que les parents étaient en charge de leur enfant jusqu'à la porte de l'école que ce soit le matin à 8h20 et l'après-midi à 13h35. Le changement des horaires de l'école n'avait pas été retenu lors de ce conseil. Suite à cette nouvelle demande les services de la mairie s'y sont intéressés de près, ils ont essayé d'en mesurer la faisabilité.

Une modification d'horaire de 15 min (soit un démarrage aux GPV à 8h45) aura des conséquences dont en voici un aperçu :

- Gestion des enfants des GPV dans le cadre de l'accueil du matin rendue impossible entre 8h20 et 8h45 (Atsem en classe dès 8h20)
- Sur le site des GPV. Modification des horaires des agents de restauration qui affecteraient le travail en cuisine le matin. En raison du nombre d'élèves il est impossible de réduire le temps méridien.
- Réduction des heures effectuées par les animateurs si l'accueil soir des GPV débutait le soir à 16h45 (- 15 minutes par jour).

Après débat : un changement d'horaire en maternelle a été suggéré. Mais changer les horaires en maternelle et non aux GPV se révèle encore plus compliqué, voire pas possible, l'organisation étant encore plus complexe en raison de la présence des ATSEM dans les classes.

Les parents ont souhaité une simplification des entrées aux PV en autorisant les 2 accès aux CP et CE1. Cette demande a été entendue et est déjà installée.

Proposition de Mme Mahéo : La mairie se propose d'aider à la mise en place d'un pédibus au départ de la cour des Prés Verts (des classes de CP et CE1) ou de l'angle du terrain de football.

Le Pedibus sera gratuit et l'encadrement des enfants sera assuré par des accompagnateurs bénévoles. Il permettra aux enfants scolarisés à l'école élémentaire de se rendre du site CP/CE1 au site des GPV, le matin, à pied, en toute sécurité.

Le rôle de la mairie est simplement de faciliter l'organisation des bénévoles pour la mise en oeuvre du pédibus.

Le conseil d'école propose une stratégie de mise en place :

1ère étape : Rédaction d'un sondage pour pédibus pour connaître le nombre de parents concernés et intéressés. Les représentants des parents vont créer le questionnaire, l'école le transmettra aux autres parents.

La Mairie gère la plateforme mais cela ne fonctionne que si des parents accompagnateurs bénévoles se proposent.

Par ailleurs il faudrait prolonger l'accueil périscolaire jusqu'à 8h20. Il s'arrête actuellement à 8h10.

Tenue adaptée

Question des parents :

Il a été rapporté que l'équipe enseignante aurait fait la remarque à des élèves qu'à l'école il n'y a pas le droit d'avoir des accessoires en référence avec le foot. Le règlement rappelle que "le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit "et que "les parents doivent veiller à ce que les élèves se présentent en parfait état de propreté (...) dans une tenue vestimentaire convenable, compatible avec les activités scolaires mais ne semble pas mentionner ce point. Est-ce une nouvelle règle ?

La question comporte effectivement un extrait du règlement. Les termes tenues vestimentaires convenables peuvent être interprétés de différentes façons. La question posée évoque un problème de tenue vestimentaire ou plus précisément d'accessoire correspondant au foot. Je souhaite élargir le questionnement et le soumettre au conseil d'école. Le public des élèves des écoles évolue ainsi que ses comportements. La problématique posée par les tenues évoquées est le reflet de certains constats. Pour être disponible aux apprentissages il est nécessaire d'être concentré, attentif, et prêt à fournir un effort ce qui pour certains est très difficile. Au fil du temps la société a évolué vers le développement de la multiplicité des activités de loisirs. Nous en reconnaissons l'importance mais cela peut pour certains élèves se faire au détriment de leur travail scolaire, cela prend l'ascendant et cela fausse leur perception. A chaque activité une tenue. Lorsque les élèves participent à une activité sportive ils s'habillent en conséquence, lorsqu'ils viennent à l'école il est souhaitable d'être en « tenue de ville » convenable qui incite au travail et ne suscite pas la dispersion. L'école doit rester un lieu d'apprentissage.. Certaines élèves sont en justaucorps de danse toute la journée, d'autres en tenue de club de sport ou d'équipe. Nous constatons que c'est actuellement le cas en raison de la pratique de l'activité en fin de journée ou par goût de ces seuls vêtements, les enseignants n'ont plus en face d'eux un élève mais un footballeur, un basketteur, un pongiste....Cela fausse également le rapport aux autres. Cette situation ne concerne pas la majorité des élèves loin de là. Il ne faut pas en faire une généralité mais de la tenue convenable ne peut être celle de l'activité sportive du soir. Cette situation n'est pas propre à Thorigné Fouillard. Nous serons certainement contraints de faire évoluer le règlement intérieur

Ici nous ne parlons pas de code vestimentaires mais d'une tenue adaptée. Je signale également que les vêtements de type crop top ou autres vêtements très courts (shorts, t-shirt...) ne conviennent pas au travail scolaire.

Petit rappel le ministre de l'éducation nationale souhaitait expérimenter le port de l'uniforme à l'école en partie pour éviter des dérives de ce type.

En conclusion :

Écrire dans le règlement intérieur qu'une tenue adaptée au travail scolaire est nécessaire.

En ce qui concerne les accessoires, nous demandons aux parents de faire confiance aux enseignants quand il s'agit de remarques concernant un accessoire. Il nous est impossible de lister ce qui peut perturber le travail d'autant plus que certains objets perturbent certains élèves mais pas les autres ...

Les enseignants peuvent être amenés à demander un retour à la maison d'accessoires trop ludiques. Certains élèves parviennent à faire abstraction de l'aspect ludique de l'objet, d'autres non .

Les goûters

Nous avons communiqué avec les familles pour signaler que nous constatons que les goûters de certains élèves étaient disproportionnés et trop sucrés, néfastes pour leur santé. Des élèves consommaient plusieurs gâteaux, brioches emballées le matin et l'après-midi. Par mesure de sécurité et pour promouvoir la santé des élèves nous demandons aux familles de proposer aux élèves de ne goûter que le matin et d'attendre la fin de l'après-midi pour un nouvel apport alimentaire. Par ailleurs l'éducation au respect de l'environnement est également nécessaire, l'usage des nombreux emballages peut être limité en s'organisant pour que les élèves aient une boîte et qu'elle contienne des morceaux de fruits ou des gâteaux issus d'un paquet plus conséquent. Nous referons un point d'étape en fin d'année.

Enseignement : Le savoir rouler

Le Savoir Rouler en Vélo est au programme de l'Éducation Nationale. Cet apprentissage s'impose aux enseignants mais se heurte à de nombreuses contraintes techniques qui ralentissent sa mise en place. Nous commençons à déposer les premières pierres de l'édifice d'une nouvelle aventure, le vélo à l'école des Grands Prés Verts !

Voici les obstacles qui se présentent :

- Nécessité de disposer de vélos et de les stocker pour les activités
- Nécessité de disposer de compétences spécifiques pour encadrer les séances
- Nécessité de constituer un « vivier » de personnes disponibles et ayant passé l'agrément vélo.

Certaines écoles ont déjà mis en place le dispositif justifié par des déplacements en vélo nécessaire et régulier (par exemple pour accéder à une activité suffisamment éloignée et régulière pour substituer le vélo au car ou au déplacement à pied.). Notre objectif cette année est d'initier le processus. Nous sommes aidés par la conseillère pédagogique départementale et le CPC de notre circonscription.

Les élèves de CM2 des classes ayant réussi à recruter des parents bénévoles pourront donc effectuer une sortie en groupe correspondant au programme. L'objectif n'est pas d'aller loin

mais de connaître les rudiments des déplacements en groupes en milieu ordinaire. C'est dans ce cadre que nous sollicitons les parents.

Dans les années à venir nous souhaitons commencer l'apprentissage plus tôt. A priori nous réserverons l'activité roller aux classes de CP et nous réfléchissons encore à notre programmation, dans les autres classes, pour l'année prochaine.

D'ors et déjà les classes de CP et CE1 ont suivi une sensibilisation aux déplacements dans la commune grâce à la venue du policier municipal.

Les élèves des classes de CE2 ont passé leur permis piéton.

Les élèves des classes de CM2 ont bénéficié d'une journée de sensibilisation théorique et pratique.

Nous resolliciterons le policier municipal pour le contrôle des vélos.

Le CPC en charge des activités sportives sera présent le 9 mai toute la journée pour permettre aux parents volontaires de passer leur agrément. J'interroge le conseil d'école sur la possibilité de proposer ce passage à tout ou partie des parents d'élèves.

L'agrément est valable 5 ans. Il sera proposé à tous les parents d'élèves de l'école du CP au CM2. Les bénévoles seront sollicités pour accompagner des sorties de toutes les classes selon les besoins. Avoir l'agrément n'entraîne pas un engagement à participer obligatoirement à toutes les sorties.

Il nous faudra mobiliser les parents régulièrement car ils seront nécessaires pour passer le savoir rouler.

Les Projets de l'année avec déplacements

Les projets des classes ont été exposés aux familles des élèves concernés

Les CP découverte des machines de Nantes et d'une classe d'autrefois à Saint Gonlay

Les CE1 étude du milieu marin L'anse du Verger à Cancale, La Hunaudaye

Les CE2 découverte du château de Fougères, sortie à Rennes

Les CM1 découverte du milieu marin à Préfailles

Les CM2 découverte de musées et de la ville de Paris, vélo

D. Liaison CM2/6ème et inscriptions au collège

La procédure officielle d'inscription au collège a commencé. Les familles ont reçu le 1^{er} document de collecte d'information administrative appelé Volet 1 puis le Volet 2 dans lequel elles se positionnent et choisissent de scolariser leur enfant dans un établissement public ou privé. Une procédure de dérogation pour accéder à un collège public autre que celui du secteur est à réaliser sur « Démarches Simplifiées ».

Les parents ont été informés par mail mais ne seront pas relancés par l'école car contrairement aux années passées la Directrice n'est pas en charge du suivi de ce dossier au-delà de la collecte des Volets 1 et 2.

Les élèves qui sont inscrits dans un collège public iront visiter le collège des Gayeulles en fin d'année.

La démarche d'inscription est automatique pour le collège de secteur et s'effectue sur « Démarche simplifiée » en cas de dérogation dans un autre collège public.

La journée de visite du collège des Gayeulles s'organise : elle est axée autour de la découverte par une présentation de l'établissement, une observation dans les classes par petits groupes, un cours de physique, une visite du CDI, des activités dans le cadre de l'association sportive sur le temps du midi, et d'un pique-nique.

Les élèves émettent des souhaits pour être avec des copains, les demandes sont transmises au collège. Il faudra demander au collège si les parents doivent faire une demande de leur côté.

E. Programme pHARe : Prévention harcèlement à l'école

Question des parents :

Les élèves des écoles sont invités à remplir une grille d'auto-évaluation anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement. Ce questionnaire n'est pas diffusé aux Grands Prés Verts. Serait-il possible de nous expliquer pourquoi?

Le programme de Prévention contre le Harcèlement à l'école se poursuit.

Les équipes bien-être sont à l'écoute des demandes mais également les autres enseignants. La mise en pratique de la méthode des préoccupations partagées n'est pas aisée mais nous y sommes très attentifs. En effet il n'est pas facile dans une école élémentaire de développer cette méthode qui demande une série d'entretiens individuels sans que cela échappe aux camarades des enfants entendus.

Le questionnaire nationale n'est pas obligatoire, il peut être utilisé par les équipes pour mesurer le climat scolaire d'un établissement.

En 2023 2024 nous avons rédigé un questionnaire permettant aux élèves de s'interroger sur leur bien-être à l'école. Ce questionnaire avait été conçu par notre équipe car le document de sondage nationale était inadapté à notre contexte local. Nous allons relancer ce questionnement auprès des élèves du CE2 au CM2.

Nous avons mis en place le protocole de prise en charge de situations d'intimidation. Nous constatons la difficulté de le mettre en place sans personnel supplémentaire. En effet cela prend beaucoup de temps et cela peut également manquer de discrétion car les enseignants ne peuvent agir que lors des récréations.

F. Perspectives d'avenir :

- Préparation de l'année 2025/2026 : Carte scolaire départementale

Lors de la dernière carte scolaire départementale, il a été décidé la fermeture définitive de 2 classes. Cette situation est justifiée par la baisse des cohortes, liée à la baisse de la natalité de la commune. Thorigné Fouillard n'est pas la seule commune concernée par cette baisse. Le constat concerne les communes de la 1ère couronne rennaise. Les enseignants de l'école ne seront pas impactés. Mme Thomas était partie en ce début d'année et Mme Choquer a décidé de faire valoir ses droits à la retraite, elle ne sera pas présente à la rentrée 2025.

Les effectifs des classes resteront encore raisonnables.

- Les travaux dans l'école et les investissements

Point sur les fuites d'eau

Bâtiment des grands Prés Verts : il ya quelques années la structure du bâtiment avait bougé, justifiant l'installation d'étais pendant 3 ans. Le bâtiment est actuellement stabilisé. Nous constatons des fuites d'eau provenant du toit (classes de Mme Schumer et Mme Belliard) car la « tête de flèche » aurait bougé.

La toiture des parois en pente en zinc sera remaniée avant la fin de l'année 2025 (pendant l'été). Cela sera suivi d'un audit de structure.

La terrasse au dessus de la salle informatique ne sera pas accessible dans l'immédiat, il sera nécessaire de refaire un audit de structure. Le problème sera résolu également avant la fin de l'année 2025.

Bâtiment des Prés Verts : Mme Le barbu subit des fuites provenant du plafond et donc du toit depuis plusieurs années. Une réparation a été réalisée le 12 mars, elle devrait être pérenne, Le même problème réapparaît tous les hivers mais le toit ne peut être réparé.

Voici la liste des investissements prévus dans l'école élémentaire cette année :

- Enlèvement du film sans tain et ajout de rideaux à toutes les fenêtres des GPV
- Réalisation de l'organigramme des clés : attention nous signalons un **manque de badges aux PV**
- Pose d'un nouveau volet roulant aux PV classe de GJ
- Salle polyvalente stores et rideaux aux PV.
- Installation d'un store ou d'un rideau bureau du périscolaire GPV
- Achat et installation de tables en salle informatique des GPV
- Réfection du sol de la classe 1 aux GPV
- Installation de 2 bancs de l'amitié un en maternelle un aux GPV?
- 1 table de ping pong aux GPV
- Peinture d'une zone autour du panneau de basket
- Des tracés en couleur dans les 2 cours de récréation : jeu d'échec, twister, piste de course à pied, règle peinte au mur des toilettes MAIS AUSSI POINTS pour se ranger
- Banquettes et coussins pour la bibliothèque des GPV
- Achat d'un casque PV
- achat d'un kit de Robots blue bot et sa station d'accueil

Le nettoyage de la façade des GPV aura lieu pendant les vacances de printemps.

- le budget de l'école

Le budget de fonctionnement (fournitures, documentation ...) de l'école sera en baisse de 1000 euros par rapport à l'année 2024. Il est prévu une subvention exceptionnelle en raison de la classe transplantée à Préfailles.

- Le projet de regroupement de l'école : état d'avancement

Un cabinet d'audit organise une consultation auprès des usagers des futurs locaux. Les enseignants ont été interrogés sur les usages du bâtiment actuel des GPV pour en prévoir une évolution et définir le cahier des charges du futur bâtiment. Une séance de restitution est prévue au début du mois d'avril.

Juin 2025 : constitution jury de concours

Janvier 2026 : Résultat du concours

2027 : 1ère pierre

septembre 2028 : rentrée dans la nouvelle école.

G. La fête de l'école et les projets de l'APE à la fin de l'année

Les membres de l'APE œuvrent pour l'école et sont très actifs. En cette fin d'année, ils proposent une Chasse aux œufs le dimanche 30 avril, un Loto le 18 mai, une vente de brioche, et une Boom en CM2.

Ils souhaitent lancer un appel aux bénévoles pour la fête de l'école qui aura lieu le samedi 28 juin 2025. Chacun peut jouer un rôle à la hauteur de ses disponibilités.

La directrice adresse ses Remerciements aux enseignants des PV, pour la journée porte ouverte le jour de la Grande Lessive.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 20h40

Date du prochain conseil d'école le mardi 17 juin 2025 à 18h30.

Signature de la directrice

Louisanne BURLLOT